

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°110

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUN 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Pierre SACK

Madame Margaux HOUIS

Madame Sandrine DESIR

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des
Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Signature de la convention cadre pluriannuelle 2021-2024 entre la ville d'Aubervilliers, l'Etablissement public territorial Plaine Commune, l'Office de Tourisme Intercommunal, la ville de Saint-Denis, la ville de Paris et le Conseil départemental concernant le projet Street art avenue.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Princesse GRANVORKA,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention cadre pluriannuelle entre la Ville d'Aubervilliers, l'Etablissement public territorial Plaine Commune, l'Office de Tourisme Intercommunal, la ville de Saint-Denis, la ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis concernant le projet Street art avenue pour les années 2021 à 2024 ;

Considérant le souhait de la ville d'Aubervilliers de pérenniser le projet Street art avenue et d'inscrire celui-ci dans la politique culturelle de la ville ;

Adoption à l'unanimité par 49 pour , 4 ne prennent pas part au vote(Marie Amelie ANQUETIL, Sofienne KARROUMI, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR)

DELIBERE :

APPROUVE la convention cadre pluriannuelle entre la ville d'Aubervilliers, l'Etablissement public territorial Plaine Commune, l'Office de Tourisme Intercommunal, la ville de Saint-Denis, la ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis concernant le projet Street art avenue pour les années 2021 à 2024 telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire ou en son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210610-lmc119065A-DE-1-1
Publiée le : 18/06/21
Certifiée exécutoire : 18/06/21

Le Maire,

Karine FRANCLLET

